

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-cinq le 26 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Veigy-Foncenex dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine BASTARD, Maire.

Date de convocation : 19 septembre 2025

Présents – Madame Catherine BASTARD, Maire et Mesdames et Messieurs Bruno DUCRET, Rosy CHAMAYOU, Antonio PEREZ-RAMOS, Jeanne VUAGNOUX, Dominique PETITJEAN, Julie GIRARD, adjoints, ainsi que :

Mesdames et Messieurs Maria-Hélène DE SIEBENTHAL, Guy LANCON, Patrice BOUTHORS, Jean-Marc LHERMET, Florence PIGNIER, Virginie SUATON, Philipp DALHEIMER, Charlotte LAFOURCADE, Béatrice HUEHN, Isabelle DEMIERRE, Michel BREASSON, Daniel FAVRE conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés – Mesdames et Messieurs Alain GATTELET, Laurence PILLONEL, Laurent DEMOLIS, Josette CHAMBOUX, Italo GARD, Hélène LEVA, Samuel DELEAGE, Nathalie DETRUCHE

Procurations

M. Antonio PEREZ-RAMOS a reçu procuration de M. Alain GATTELET
Mme Jeanne VUAGNOUX a reçu procuration de Mme Laurence PILLONEL
Mme Catherine BASTARD a reçu procuration de M. Laurent DEMOLIS
Mme Julie GIRARD a reçu procuration de Mme Josette CHAMBOUX
M. Bruno DUCRET a reçu procuration de M. Italo GARD
Mme Rosy CHAMAYOU a reçu procuration de Mme Hélène LEVA
Mme Maria-Hélène DE SIEBENTHAL a reçu procuration de M. Samuel DELEAGE
M. Jean-Marc LHERMET a reçu procuration de Mme Nathalie DETRUCHE

Secrétaire de séance : Monsieur Daniel FAVRE

Nombre de conseillers : 27

En exercice	:	27	Pour	:	27
Présents	:	19	Contre	:	/
Votants	:	27	Abstention	:	/

1.1. COMMANDE PUBLIQUE - AVENANT LOT 4 MARCHÉ DE L'EXTENSION DU BÂTIMENT ABC

Madame le Maire,

RAPPELLE que les travaux de l'extension du bâtiment ABC ont débuté en juillet 2024.

EXPLIQUE qu'il convient d'établir un avenant pour le lot n°4 « MENUISERIE EXTERIEURES ALUMINIUM VITRERIE PROTECTION SOLAIRE » afin de formaliser une moins-value d'un montant total de -1 415,00€ HT correspondant d'une part, à la suppression de brises soleil orientables, et d'autre part, à la fourniture et la pose de matériaux (tablettes, pliage alu, plat alu, châssis escalier, plat alu, porte).

PRECISE qu'il s'agit du premier avenant modifiant ce lot.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les dispositions du code de la commande publique,

Vu la délibération n°2024_049 du Conseil municipal du 31 mai 2024 attribuant les marchés de travaux,

Considérant que dans le cadre de l'opération de travaux de l'extension du bâtiment ABC, un avenant doit être établi pour le lot n°4 « MENUISERIE EXTERIEURES ALUMINIUM VITRERIE PROTECTION SOLAIRE », notifié le 02 juillet 2024 à l'entreprise MODERN ALU,

Considérant que cet avenant a pour objet d'opérer une moins-value de -1 415,00€ HT soit -1 698,00€ TTC, correspondant à des travaux modificatifs demandés par la maîtrise d'ouvrage,

.../...

Considérant que selon l'article R. 2194-8 du code de la commande publique, le marché peut être modifié lorsque le montant de la modification est inférieur aux seuils européens et à 15% du montant initial,

Considérant que le montant initial du lot n°4 s'élève à 80 515,00€ HT soit 96 618,00€ TTC et que le montant de la modification est une moins-value de -1 41500€ HT soit -1,76% du montant initial du lot et soit -0,17% du montant total du marché,

Considérant que le nouveau montant total du marché avec cet avenant est fixé à 79 100€ HT, soit 94 920€ TTC,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE l'avenant 01 opérant les modifications précitées portant le nouveau montant du lot n°4 à 79 100,00€ HT.

AUTORISE Madame le Maire à signer le présent avenant et tout document nécessaire à son exécution.

Certifié exécutoire

Transmis au représentant de l'Etat le :

Publié, Affiché ou notifié le :

Le Maire - Catherine BASTARD

Fait et délibéré à Veigy-Foncenex le 26 septembre 2025

Le Maire - Catherine BASTARD

30 SEP. 2025

30 SEP. 2025



Le secrétaire de séance - Daniel FAVRE